



Le logement meublé pour contrat court

La ville propose à la location un logement meublé T1 bis de Maine-et-Loire Habitat, réservé uniquement aux personnes en contrat courts, saisonniers ou stagiaires.

La demande doit être faite en mairie, au service logement, sur présentation d'un contrat de travail à durée déterminée, d'un contrat saisonnier ou d'une convention de stage. Les ressources du locataire ne devront pas dépasser les limites fixées par Maine-et-Loire Habitat. Le contrat est au minimum pour 3 mois.

Mairie de Beaufort-en-Anjou

Service logement

Hôtel de Ville - Beaufort-en-Vallée

49250 Beaufort-en-Anjou

Tél. 02 41 79 74 10

mairie@beaufortenanjou.fr